



GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 19.557.541 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,

Le 2 novembre, à 10h

Le Conseil d'Administration de la société Groupe Flo (ci-après la « Société ») s'est réuni, sur convocation du Président du Conseil d'Administration. Conformément à l'article 15 des statuts de la Société et au règlement intérieur du Conseil d'Administration, la présente séance du Conseil d'Administration a été convoquée pour se tenir dans les locaux de Tikehau Capital (134, bd Haussmann – 75008 Paris).

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion,

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Gilles Samyn en qualité d'administrateur, présent par téléphone ;
- Monsieur Maximient de Limburg en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Luc Bertrand, en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Piet Dejonghe, en qualité de représentant permanent de la société GHC sprl, administrateur ;
- Monsieur Mathieu Chabran en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Pascal Malbequi en qualité d'administrateur ;
- Madame Caroline Fortier en qualité d'administratrice ;
- Madame Victoire de Margerie en qualité d'administratrice, présente par téléphone ;
- Monsieur Dominique Giraudier en qualité d'administrateur ;

Est absent:

- Monsieur Antoine Flamarion en qualité d'administrateur ;

Xavier Le Clef, gestionnaire de participations au sein de CNP (présent par téléphone), Eric Vincent, Directeur Général de la Restauration à Thème et Arnaud Louet, Directeur Financier de Groupe Flo, assistent également à cette réunion.

Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de la majorité de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Gilles Samyn en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (« Le Président »).

Arnaud Louet est désigné comme secrétaire.

.../...

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Gilles Samyn tient à informer les différents membres du Conseil d'Administration de la décision de Maximilien de Limburg de démissionner de son mandat d'administrateur de Groupe Flo. Cette démission prend effet à l'issue du Conseil d'Administration de ce jour. Gilles Samyn profite alors de cette occasion pour remercier chaleureusement Maximilien pour ses apports nombreux au sein du Groupe Flo et ainsi lui signifier la profonde reconnaissance du Conseil.

Victoire de Margerie intervient alors pour confirmer les propos de Gilles Samyn à l'égard de Maximilien de Limburg en évoquant notamment son expérience passée en tant qu'administrateur du Groupe Taitinger.

Gilles Samyn rappelle alors l'article 13 des statuts de Groupe Flo relatif à la nomination par cooptation d'un administrateur.

A cet effet, il propose au Conseil, la nomination de Xavier Le Clef, à titre provisoire, en remplacement de Maximilien de Limburg, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'ensemble du Conseil d'Administration valide alors cette cooptation.

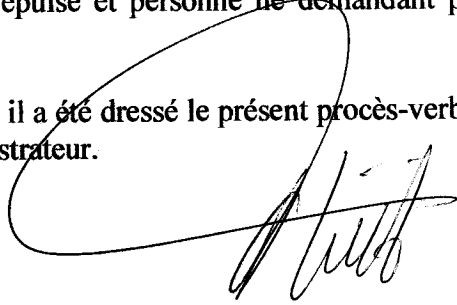
Xavier Le Clef remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Les administrateurs présents décident également à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Dominique Giraudier, is written over the text of the second paragraph.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Dominique Giraudier,
Directeur Général